

## Récupération mandat SEPA Email 1 - 20/11

---

Bonjour {Prénom} {NOM},

Vous bénéficiez d'une complémentaire santé obligatoire souscrite par votre employeur et vous avez souscrit à une option facultative. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **HCR Bien-Être** sera votre nouvel interlocuteur pour toutes les questions sur vos frais de santé.

A compter de cette date, la cotisation que Colonna Facility prélève directement sur votre compte bancaire au titre de l'option facultative, sera prélevée par HCR Bien-Être\*.

Pour cela, nous vous invitons à compléter votre mandat SEPA avant **le 11 décembre 2023**. Nous vous précisons que le montant de la cotisation reste identique et sera prélevé mensuellement.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessité d'envoyer votre mandat SEPA pour maintenir votre option.

### COMMENT COMPLETER VOTRE MANDAT SEPA ?

En un seul clic, rendez-vous sur : <https://votreadhesion.hcrbienetre.fr>

Connectez-vous avec les codes d'accès ci-dessous et laissez-vous guider !

Votre identifiant : xxxxxx

Votre mot de passe temporaire : xxxxx

#### A noter :

- Ces codes sont valides durant 15 jours à compter de leur réception. Passé ce délai, vous devrez effectuer une demande de réinitialisation de mot de passe lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion.
- Une fois votre 1<sup>ère</sup> authentification effectuée, vous devrez définir un nouveau mot de passe personnel respectant le format suivant : 12 caractères dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.
- Vous disposerez d'une copie du mandat enregistré au format PDF que nous vous invitons à télécharger et à conserver.

Les équipes HCR Bien-Être sont à votre disposition pour toute question, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h au **01 44 20 97 80** (numéro non surtaxé).

**Les équipes HCR Bien-Être**

\*HCR Bien-Être avec un libellé bancaire SIACI SAINT HONORE.

## Rappel #1: votre mandat SEPA avant radiation de votre option. Email 2 - 30/11

---

Bonjour {Prénom} {NOM},

Nous vous avons adressé un message en date du **20 novembre 2023**, et nous constatons que vous n'y avez pas donné suite.

Vous bénéficiez d'une complémentaire santé obligatoire souscrite par votre employeur et vous avez souscrit à une option facultative. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **HCR Bien-Être** sera votre nouvel interlocuteur pour toutes les questions sur vos frais de santé.

A compter de cette date, la cotisation que Colonna Facility prélève directement sur votre compte bancaire au titre de l'option facultative, sera prélevée par HCR Bien-Être\*. Pour cela, nous vous invitons à compléter votre mandat SEPA avant **le 11 décembre 2023**. Nous vous précisons que le montant de la cotisation reste identique et sera prélevée mensuellement.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessité d'envoyer votre mandat SEPA pour maintenir votre option. En l'absence de démarches de votre part, HCR Bien-Être procédera à la radiation de votre option.

### COMMENT COMPLETER VOTRE MANDAT SEPA ?

En un seul clic, rendez-vous sur : <https://votreadhesion.hcrbienetre.fr>

Connectez-vous avec les codes d'accès ci-dessous et laissez-vous guider !

Votre identifiant : xxxxxx

Votre mot de passe temporaire : xxxxx

#### A noter :

- Ces codes sont valides durant 15 jours à compter de leur réception. Passé ce délai, vous devrez effectuer une demande de réinitialisation de mot de passe lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion.
- Une fois votre 1<sup>ère</sup> authentification effectuée, vous devrez définir un nouveau mot de passe personnel respectant le format suivant : 12 caractères dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.
- Vous disposerez d'une copie du mandat enregistré au format PDF que nous vous invitons à télécharger et à conserver.

Les équipes HCR Bien-Être sont à votre disposition pour toute question, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h au **01 44 20 97 80** (numéro non surtaxé).

**Les équipes HCR Bien-Être**

\*HCR Bien-Être avec un libellé bancaire SIACI SAINT HONORE.

## Rappel #2: votre mandat SEPA avant radiation de votre option. Email 3 - 07/12

---

Bonjour {Prénom} {NOM},

Nous vous avons adressé deux messages **courant novembre**, et nous constatons que vous n'y avez pas donné suite.

Vous bénéficiez d'une complémentaire santé obligatoire souscrite par votre employeur et vous avez souscrit à une option facultative. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, **HCR Bien-Être** sera votre nouvel interlocuteur pour toutes les questions sur vos frais de santé.

A compter de cette date, la cotisation que Colonna Facility prélève directement sur votre compte bancaire au titre de l'option facultative, sera prélevée par HCR Bien-Être\*.  
Pour cela, nous vous invitons à compléter votre mandat SEPA avant **le 11 décembre 2023**. Nous vous précisons que le montant de la cotisation reste identique et sera prélevée mensuellement.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessité d'envoyer votre mandat SEPA pour maintenir votre option. En l'absence de démarches de votre part, HCR Bien-Être procédera à la radiation de votre option.

### COMMENT COMPLETER VOTRE MANDAT SEPA ?

En un seul clic, rendez-vous sur : <https://votreadhesion.hcrbienetre.fr>

Connectez- vous avec les codes d'accès ci-dessous et laissez-vous guider !

Votre identifiant : xxxxxx

Votre mot de passe temporaire : xxxxx

#### A noter :

- Ces codes sont valides durant 15 jours à compter de leur réception. Passé ce délai, vous devrez effectuer une demande de réinitialisation de mot de passe lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion.
- Une fois votre 1<sup>ère</sup> authentification effectuée, vous devrez définir un nouveau mot de passe personnel respectant le format suivant : 12 caractères dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.
- Vous disposerez d'une copie du mandat enregistré au format PDF que nous vous invitons à télécharger et à conserver.

Les équipes HCR Bien-Être sont à votre disposition pour toute question, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h au **01 44 20 97 80** (numéro non surtaxé).

**Les équipes HCR Bien-Être**

\*HCR Bien-Être avec un libellé bancaire SIACI SAINT HONORE.

